

Le partenariat avec l'Inde en Indopacifique

La France et l'Inde sont liées depuis 1998 par un partenariat stratégique. Son renforcement continu (défense, nucléaire civil, espace et sécurité, dont contre-terrorisme, cybersécurité et numérique), a jeté les fondements d'une convergence d'approche concernant les enjeux et l'avenir de la région. En 2023, à l'occasion du 25^{ème} anniversaire du partenariat stratégique, les deux pays ont adopté une « Feuille de route pour l'Indopacifique », qui s'inscrit dans la continuité de la « vision stratégique commune pour la coopération franco-indienne dans la région de l'océan Indien » adoptée en 2018.

La France et l'Inde sont convaincues de l'importance de préserver un Indopacifique libre, ouvert, inclusif, sûr et en paix. La coopération bilatérale dans l'Indopacifique vise à garantir les intérêts économiques et de sécurité des deux pays, à assurer la liberté et l'égalité d'accès aux biens communs de l'humanité, et à bâtir des partenariats pour la prospérité et la viabilité dans la région.

Une coopération renforcée dans le domaine de la sécurité maritime et de la gouvernance des océans

La coopération entre la France et l'Inde en Indopacifique porte en premier lieu sur la sécurité maritime et l'action de l'Etat en mer, à travers le partage d'informations (coopération notamment avec le Centre de fusion des informations pour l'océan Indien, IFC-IOR en Inde), la conduite régulière d'exercices navals conjoints, l'appui au renforcement de capacités de la marine indienne et les actions conjointes au bénéfice des pays tiers de la région.

La coopération entre la France et l'Inde se développe également autour de l'économie bleue et de la gouvernance des océans : la France a rejoint en 2021 l'Initiative pour les océans de l'Indopacifique (IPOI). Dans ce cadre la France co-préside (avec l'Indonésie) le pilier dédié aux ressources marines. L'ensemble des coopérations développées dans ce cadre a pour ambition de contribuer à créer un écosystème de développement durable des ressources marines, qui repose notamment sur une répression efficace de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). En outre, la France et l'Inde ont adopté en 2022 une feuille de route sur l'économie bleue et la gouvernance des océans et tiennent un dialogue annuel visant à renforcer la coopération bilatérale dans ce domaine et au sein des instances multilatérales.

Une volonté de répondre conjointement aux enjeux globaux environnementaux et sanitaires

En matière d'enjeux globaux, l'Inde et la France collaborent au sein de plusieurs initiatives phares pour le développement durable de l'Indopacifique. Cette coopération bénéficie ainsi à des pays tiers de la région par la conduite de projets concrets et d'assistance technique.

Les deux pays ont créé et co-président l'Alliance solaire internationale, qui joue un rôle moteur pour le déploiement de l'énergie solaire dans le monde. Ils mettent en œuvre le Partenariat indopacifique sur les parcs naturels, qui vise à mieux protéger la biodiversité. De plus, la France fait partie de la « Mangrove Alliance for Climate » (MAC) initiée par les Emirats arabes unis et à laquelle l'Inde était déjà partie. La France a également rejoint en 2020, sur invitation de l'Inde, la Coalition pour les infrastructures résistantes aux catastrophes (CDRI), dont elle assure la coprésidence de 2024 à 2026, soutenant notamment le programme IRIS qui vise à renforcer la capacité des îles du Pacifique à faire face aux catastrophes.

Conformément à leur engagement pour l'initiative Une Seule Santé, la France et l'Inde ont lancé en 2022 un Campus franco-indien sur les sciences de la santé en Indopacifique. Il repose sur des coopérations entre établissement et la mobilité croisée d'étudiants. Il vise à accompagner les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche français dans le développement de partenariats et à construire un écosystème de recherche multidisciplinaire propice au développement de coopérations innovantes multi-acteurs (académiques, innovateurs, clusters, startups, industriels etc.).

Une action importante en faveur du renforcement du multilatéralisme régional

La France et l'Inde poursuivent conjointement une approche orientée vers un multilatéralisme de projets. Les deux pays contribuent ainsi au renforcement des organisations régionales de l'océan Indien telles que l'Association des pays riverains de l'océan Indien (IORA) et la Commission de l'océan Indien (COI). Les deux pays encouragent conjointement le développement des échanges entre ces organisations et leurs homologues d'Asie du Sud-Est et du Pacifique.

La coopération franco-indienne s'incarne également au travers de nouveaux formats de coopération sous la forme de dialogues trilatéraux. Le dialogue trilatéral France-Inde-Australie, initié en 2020, a été relancé au niveau ministériel en 2022 et porte des projets communs en matière de sécurité et de sûreté maritimes ou encore d'enjeux environnementaux. Le lancement, sur le même modèle, d'un dialogue trilatéral entre la France, les Émirats Arabes Unis et l'Inde, a été formalisé en février 2023. La volonté commune de promouvoir conjointement la stabilité et la prospérité dans la région de l'océan Indien, en lien avec l'IORA, a permis d'initier la conception de projets de coopération dans les domaines de la lutte contre le changement climatique et de la protection de la biodiversité, mais également en matière de coopération universitaire et de recherche, de santé et de culture. La coopération dans le secteur de la défense est aussi une priorité et passe par le renforcement de l'interopérabilité des forces armées des trois pays.